

ARRETE n° 2023-3166

Le maire de la ville de Bressuire

VU les conditions climatiques exceptionnelles sévissant sur la région ;

VU l'état des terrains de sports de plein air directement dépendants de ces conditions ;

ARRETE

Article 1

La pratique de toute forme d'activité sportive ou de compétition est <u>INTERDITE</u> sur LE TERRAIN D'HONNEUR de St Sauveur de Givre-en-Mai à compter du <u>vendredi 1er au 03 décembre 2023 inclus</u>

Article 2

Le match opposant U.S. St Sauveur/Cerizay Portugal se déroulera le dimanche 03 décembre à 15h00 sur le terrain synthétique du stade Métayer à Bressuire.

Article 3

La Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

L'adjoint aux sports

ROBIN Alain

Mis en ligne le 30/11/23